

FICHE INSCRIPTION

PARCOURS TYPE PROBATOIRE D'ACCOMPAGNATEUR EN MONTAGNE

1 journée

Printemps
Le 17.05.2020

Automne
Le 06.09.2020

Guchen (65)

Document à retourner à : Laurent RICHARD, 1 impasse Montaut – 65410 SARRANCOLIN

ECRIRE LISIBLEMENT VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

TEL FIXE : et/ou MOBILE :

E-MAIL :

EXPERIENCE :

.....

OBSERVATIONS :

.....

DATE(S) DU(DES) PARCOURS CHOISI(S) : Le

Je joins un chèque d'un **montant de 75 euros** à l'ordre de « Laurent RICHARD » correspondant aux frais d'inscription.

J'ai pris connaissance du matériel que je dois obligatoirement apporter (cf liste matériel page 3).

Je suis titulaire d'une assurance responsabilité civile individuelle.

En aucun cas, l'assurance responsabilité civile professionnelle de l'organisateur du stage (souscrite auprès de la MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES/MMA IARD représenté par Jean-François BELLET du cabinet S.A.G.A, B.P.27 69921 OULLINS CEDEX) ne peut se substituer à la responsabilité civile individuelle de chaque participant.

Je déclare ne pas avoir de contre-indication à la pratique de la randonnée et de la course d'orientation.

J'accepte que mes coordonnées soient communiquées à d'autres stagiaires pour d'éventuels covoiturages.

SIGNATURE (précédée de la mention « lu et approuvé »)

DATE



MATERIEL

Pour le parcours type probatoire d'une journée, nous vous demandons d'apporter **OBLIGATOIREMENT** le matériel suivant :

- Un téléphone portable chargé en bon état de marche
- Une boussole (type course d'orientation sans miroir)
- Un sifflet
- Une montre
- Un altimètre
- Un sac à dos de randonnée (minimum 30 litres)
- Une gourde d'1 litre minimum + vivres pour la journée
- Une trousse de premier secours
- Une couverture de survie
- Une lampe électrique en état de fonctionner

RAPPEL DU MATERIEL OBLIGATOIRE LE JOUR DE L'EPREUVE DU PROBATOIRE :

Le matériel obligatoire doit être disponible pendant toute la durée de l'épreuve. L'absence d'un élément de cette liste peut entraîner l'élimination du candidat.

- Chaussures crantées (aux pieds)
- 1 veste manches longues imperméable
- 1 pantalon
- 1 sac de couchage
- 1 casquette
- 1 bonnet
- 1 couverture de survie épaisse réutilisable ou une bâche
- 1 trousse de premier secours
- 1 téléphone portable chargé et éteint qui sera placé dans une pochette scellée par l'organisation
- 1 sifflet
- 1 kit d'allumage de feux (ou briquet + petit combustible)
- 1 lampe électrique en état de fonctionner
- 1 montre indiquant l'heure
- 1 boussole de réserve (dans le sac à dos)
- 1 quantité d'eau de réserve d'un litre minimum
- 1 quantité de nourriture de réserve prête à consommer de 500g minimum

Matériel interdit

Extrait de l'arrêté du 25 septembre 2014 relatif à la formation spécifique du diplôme d'Etat d'alpinisme accompagnateur en moyenne montagne : "Le candidat ne peut utiliser qu'une boussole magnétique, une carte et un altimètre, à l'exclusion de tout autre procédé technologique."

Téléphone portable allumé

GPS et montre-GPS

Carte topographique papier ou électronique autre que celle fournie par l'organisation

Ordinateur

Tablette électronique

Tout instrument électronique ayant d'autres fonctions que celles de boussoles, d'altimètre et de montre

Matériel conseillé

Altimètre

Boussole (en plus de la boussole laissée dans le fond du sac)

Protège carte

Gants de protection type VTT

Vivres de course pour la journée

Boisson pour la journée

Chaussures montantes

